## Refus de donner les documents de fin de contrat

Par Breizh2235

Bonjour,

Après 6 mois de CDD, j'ai signé un CDI en décembre 2024.

Je donne ma démission par lettre recommandée avec accusé de réception le 11 septembre 2025.

Suite à cela, mon employeur m'empêche de venir travailler et je passe mes 2 semaines de préavis chez moi.

Le 29 septembre, je lui demande tous mes documents de fin de contrat, mon salaire, mes congés payés, le remboursement de mes frais de déplacements et mes heures supplémentaires.

Il me répond ne pas les avoir pour le moment.

M'évitant pendant des semaines, j'ai patienté, pris contact avec un syndicat et informé l'inspection du travail.

Il y a deux semaines, j'ai réussis à le voir et il m'a demandé de revenir la semaine suivante afin de me transmettre tous mes papiers : jeudi dernier il m'annonce qu'il ne me donnera aucun document.

J'ai avec moi tous les courriers qui lui ont été transmis (lettre de démission, demande d'explication pour le refus à l'accès au poste de travail, demande de régularisation des heures supplémentaires, demande de remboursement des frais de déplacements avec toutes les factures, demande des documents de fin de contrat, les SMS et les mails échangés ainsi que la lettre de mise en demeure avec accusé de réception).

On m'a conseillé de saisir le conseil des prud'hommes en procédure de référé mais je ne sais pas si je dois le faire... et si oui, dois-je être aidé pour défendre mon dossier.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon problème.